

REPUBLICHE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUÉ DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION N°10 /D/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/M-C-(01) LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TONTONGO, COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GASCHIGA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;
 Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu La loi N° 2022/020 du 16 Décembre 2022 Portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,
 Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
 Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord ;
 Vu L'Arrêté N° 024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des CIPM auprès des communautés urbaines, des communes et des communes d'arrondissements ;
 Vu La circulaire N°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
 Vu La Circulaire N°0000006/C/ MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Entités publiques pour l'Exercice 2023.
 Vu la Décision Municipale N° 04./DM/C-GASCHIGA/2022 du 02 Février 2022 constatant la composition des Commissions Interne de passation des marchés publics de Gaschiga;
 Vu la lettre N°11/L/C-GASCHIGA/CIPM/2023 du 14/07/2023 du Président de la Commission Interne de passation des Marchés Publics de Gaschiga.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le marché ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	N° DU LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Construction d'un (01) logement d'astreinte à l'école publique de Tontongo, Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord	Lot unique	ETS GAMOAH B.P. : 250 GAROUA TEL : 699 840 074	19 999 895	03 mois

Article 2 :

1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la lettre commande y afférente et notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

2) Le délai d'exécution des travaux court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GASCHIGA, le 18 juillet 2023

**Le Maire
(Autorité Contractante)**



Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- Préfet-Bénoué
- DD MAP/BE
- DDMINEPAT/BE
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUÉ DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°10/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TONTONGO, COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD.

Le Maire de la Commune de GASCHIGA communique:

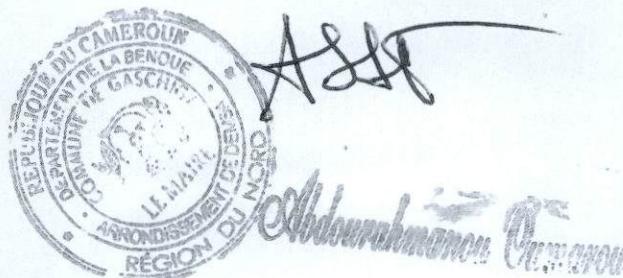
Par décision N°11/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023 du 18 juillet 2023 l'entreprise ETS GAMOAH B.P. : 250 GAROUA TEL : 699 840 074 , ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire **de la lettre commande** relative au dossier de Consultation suscité :

OBJET DES LETTRES COMMANDES	N° DU LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Construction d'un (01) logement d'astreinte à l'école publique de Tontongo, Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord	Lot unique	ETS GAMOAH B.P. : 250 GAROUA TEL : 699 840 074	19 999 895	03 mois

Gaschiga, le 18 juillet juin 2023
Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOU

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOU DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION N°10/ND/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

Le Maire de la Commune de GASCHIGA, Autorité Contractante, notifie pour compter du **18 juillet 2023**, à Monsieur le Directeur Général de la **ETS GAMOAH B.P. : 250 GAROUA TEL : 699 840 074**, la Décision d'Attribution N°11/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2022 du **18 juillet 2023** portant notification de l' attribution de la Lettre commande relative au **AU D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TONTONGO, COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOU, REGION DU NORD.**

Gaschiga, le 18 juillet 2023
Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMINMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

A858
Abdourahmane Oumarou